

EMPLOI



Handicap : l’insertion dans l’emploi est rarement perçue comme une évidence

L'Agefiph a interrogé salariés et employeurs sur leur perception de l'emploi des personnes en situation de handicap. Le nouveau baromètre, publié mercredi 21 novembre, révèle que « l'enjeu est de plus en plus perçu comme important ».

Par Anne Rodier · Publié le 21 novembre 2018 à 08h45 · Mis à jour le 21 novembre 2018 à 09h28

🕒 Lecture 2 min.

🔒 Article réservé aux abonnés

Selon le nouveau baromètre créé par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) et publié mercredi 21 novembre, l'insertion et l'emploi des personnes handicapées en entreprise ne sont « une évidence » que pour 10 % des employeurs, mais « l'enjeu est de plus en plus perçu comme important », remarque Didier Eyssartier, directeur général de l'Agefiph : 85 % des entreprises de plus de 20 salariés seraient prêtes à embaucher davantage de personnes en situation de handicap.

Menée du 27 septembre au 5 octobre en interrogeant plus de 1 000 salariés et 400 employeurs, cette enquête est destinée à mieux connaître la nature des freins à l'emploi des personnes en situation de handicap à partir des perceptions qu'en ont les employeurs d'une part, et les salariés d'autre part.

HANDICAP : L'INSERTION DANS L'EMPLOI RAREMENT PERÇUE COMME UNE ÉVIDENCE

EN TANT QU'EMPLOYEUR, DIRIEZ-VOUS QUE L'INSERTION ET L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES SONT POUR LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS... (DEUX RÉPONSES POSSIBLES)



Le dernier bilan du ministère du travail, publié le 15 novembre, soulignait le progrès (de 0,1 point en un an, à 3,5 % en 2016) du taux d'emploi direct en équivalent temps plein des personnes en situation de handicap, qui a augmenté dans l'industrie, la communication et l'administration publique, plus particulièrement dans les entreprises d'au moins 500 salariés. Et 30 % des nouveaux embauchés sont en contrat à durée indéterminée (CDI). Mais leur taux de chômage reste de 19,1 %, plus du double de la moyenne nationale, tandis que la loi sur l'obligation d'emploi a plus de trente ans (10 juillet 1987) et celle qui a introduit le quota de 6 % en a bientôt quatorze (11 février 2005).

« La situation s'améliore depuis dix ans. La présence des handicapés en entreprise a changé la donne. Mais ça reste très compliqué, surtout dans les petites entreprises », estime Didier Eyssartier, au vu des résultats du baromètre.

Si près d'un salarié sur deux (48 %) conçoit l'insertion des handicapés comme une obligation sociale imposée par la loi, pour 46 % des employeurs, c'est d'abord « une difficulté objective du fait de la nature des postes proposés ». Par ailleurs, 63 % des dirigeants déclarent qu'il est difficile de recruter des personnes handicapées.



Une Entreprise Adaptée est une entreprise qui **emploie 80% de salariés** en situation de handicap.

Selon le baromètre de l'Agefiph, « pour 34 % des employeurs, l'embauche de personnes en situation de handicap est une opportunité de s'ouvrir à de nouveaux profils. » (Affiche de la campagne de sensibilisation pour l'intégration des handicapés dans les entreprises, réalisée par les Papillons de jour).

Contrainte budgétaire, charge supplémentaire dans l'organisation, adaptation de poste... Les difficultés sont réelles, « mais lorsqu'on constate que le handicap visuel est perçu par les employeurs, comme par les salariés, comme un des plus difficiles à intégrer dans l'entreprise, on comprend que les mesures de compensation [tablette braille, dispositif de localisation, accessibilité numérique] sont encore méconnues », souligne M. Eyssartier.

Bonne surprise

Identique pour les employeurs et les salariés, la difficulté d'intégration perçue est, dans l'ordre : le handicap auditif, la maladie invalidante (cancer, sclérose en plaques, etc.), le handicap moteur, le handicap visuel, le handicap lié à un trouble cognitif, le handicap psychique ou mental.

La bonne surprise de ce baromètre est que pour 34 % des employeurs l'embauche de personnes en situation de handicap est aussi « une opportunité de s'ouvrir à de nouveaux profils ». L'enquête ne dit pas lesquels. Quant aux salariés, 71 % de ceux qui ont un collègue handicapé estiment que c'est l'occasion de mettre en place de nouvelles manières de faire. « On a raison d'essayer d'utiliser tous les vecteurs d'intégration (l'opération « 1 jour, 1 métier », la mise en situation professionnelle, l'alternance), plus les gens ont une connaissance concrète du handicap, plus l'intégration est facile », commente M. Eyssartier.

De quoi conforter le choix volontairement provocateur de la campagne d'affichage lancée par Les Papillons de jour depuis mi-novembre à Paris et à Rouen pour réveiller les consciences sur les difficultés liées au handicap.

Anne Rodier

Édition du jour

Daté du mardi 27 novembre



Lire le journal numérique

Les éditions précédentes

PUBLICITÉ

Le Monde LES INVITATIONS DU MONDE

TOUS LES ÉVÉNEMENTS



Les plus lus

- 1 La loi martiale imposée en Ukraine pour une durée, renouvelable, de trente jours
- 2 « Gilets jaunes » : la violence contre des journalistes « prend une ampleur inédite »
- 3 La Russie capture trois navires ukrainiens en mer Noire

Le Monde refait son site

[Accédez au mode d'emploi](#)

[Aidez-nous à améliorer le site](#)

